

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2008

Etaient présents : (18) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, M. Joaquim BRUNET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoint ;

M. Jean Claude FREYCHET, M. Pierre VALLET, Mme Christine TRAMIER, Mme Sylviane MAUTOUCHET, Mme Béatrice VIAL, M. Fabien MONTANARI, M. Ginès CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, Mme Claire PHILIPPE, M. Eric SALVI, M. Gérard MARCELLIN.

Etaient absents : (3) **Ont donné procuration** : M. Thierry BLOUVAC à M. SALVI, Mme Karine PEBRE à M. VALLET, Mme Isabelle BRUSSET à M. ROGIER

1. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL est donc informé et prend acte qu'aucune décision n'a été prise depuis le 28 mars 2008 :

2. DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

DECIDE :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 33-08 du 21 mars dernier, le Conseil Municipal lui a délégué certaines de ses attributions.

Parmi ces attributions, certaines se doivent d'être précisées, à savoir :

1.2 - de fixer, dans les limites déterminées chaque année par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

M. le Maire propose de fixer cette limite à 10 000 euros

1.3 - de procéder, dans les limites fixées chaque année par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires et plus exactement :

M. le Maire propose de fixer cette limite à celle fixée par le budget primitif au chapitre 16 en recettes et par les différentes décisions modificatives prises en cours d'exercice budgétaire sur ce même chapitre.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

3. DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL **« DEFENSE »**

DECIDE :

De DESIGNER Monsieur Léopold MEYNAUD comme correspondant Défense de la Commune auprès de M. le délégué militaire départemental

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

4. DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL **« SECURITE ROUTIERE »**

DECIDE :

De DESIGNER Monsieur Richard BELLET en tant que correspondant Sécurité Routière de la Commune auprès des services de l'Etat

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

5. SYNDICAT MIXTE FORESTIER : DEMANDE DE RETRAIT **DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE** **LA NESQUE ET DU SYNDICAT MIXTE DU CANAL DE** **VAUCLUSE**

DECIDE :

De donner un avis favorable à la demande de retrait du syndicat mixte forestier du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA NESQUE et du SYNDICAT MIXTE DU CANAL DE VAUCLUSE

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS A DIFFERENTS **ORGANISMES**

DECIDE :

- DE DESIGNER M. Eric SALVI, délégué de la commune auprès du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX DES FEUX DE FORÊT DE VAUCLUSE**
- DE DESIGNER M. Jean-Claude ALLEGRE, délégué de la commune auprès du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CONSEIL INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA CoVe**

- **DE DESIGNER M. Daniel FAVETIER, représentant du Maire auprès du COMITE DE PILOTAGE du CONTRAT ENFANCE INTERCOMMUNAL géré par la CoVe**
- **DE DESIGNER M. Léopold MEYNAUD, délégué titulaire et M. Eric SALVI délégué suppléant de la commune auprès du SYNDICAT MIXTE COMTAT VENTOUX**
- **DE DESIGNER M. Léopold MEYNAUD, délégué de la commune auprès de la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIALE (CDEC)**
- **DE DESIGNER M. André SIGNOURET, délégué de la commune auprès de la MISSION LOCALE DU COMTAT VENAISSIN**
- **DE DESIGNER Mrs Joaquim BRUNET et Pierre VALLET, suppléants du Maire auprès de la COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE**
- **DE DESIGNER les représentants de la Commune aux commissions de la CoVe de la manière suivante :**

<i>Commissions communautaires</i>	<i>Présidents</i>	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Finances	Christian GONNET	Léopold MEYNAUD	Richard BELLET
Charges transférées	Christian GONNET	Gilles ROGIER	Isabelle BRUSSET
Actions sociales	Guy REY	Gilles ROGIER	Jean-Claude ALLEGRE
Tourisme et Traditions	Dominique BODON	Léopold MEYNAUD	André SIGNOURET
Sécurité	Francis ADOLPHE	Léopold MEYNAUD	Pierre VALLET
Développement économique	Aimé NAVELLO	Gilles ROGIER	Richard BELLET
aménagement de l'espace, habitat et action foncière	Gilles VEVE	Léopold MEYNAUD	Joaquim BRUNET
Voirie et travaux	Gaby BEZERT	Léopold MEYNAUD	Joaquim BRUNET
Gestion des déchets	Jean-Marie GRAVIER	Gilles ROGIER	Béatrice VIAL
Transports	Léopold MEYNAUD	Léopold MEYNAUD	Sylviane MAUTOUCHET
Protection de l'intérêt communautaire	Michel BAYET	Léopold MEYNAUD	Gérard MARCELLIN
Actions scolaires	Joseph BERNHARDT	Gilles ROGIER	Daniel FAVETIER
Culture et Patrimoine	Bernard GAUDIBERT	Léopold MEYNAUD	André SIGNOURET
Environnement et propreté urbaine	André AIELLO	Gilles ROGIER	Jean-Claude FREYCHET
Aérodrome	Aimé MORNET	Gilles ROGIER	Thierry BLOUVAC
Equipements sportifs	Jean-Paul ANRES	Léopold MEYNAUD	Ginès CEREZUELA
Agriculture	Bernard CHARRASSE	Léopold MEYNAUD	Christine TRAMIER
Commission Consultative des services publics locaux	Michel JOUVE	Gilles ROGIER	Isabelle BRUSSET

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

7. PROPOSITION DE COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

DECIDE :

- * **DE DRESSER la liste de présentation des commissaires suivante :**

COMMISSAIRES TITULAIRES

- 1- M. Richard BELLET / tél 04 90 62 47 43, 984 avenue Charles de Gaulle 84330 CAROMB
- 2-M. ROGIER Gilles / Tél 04 90 62 33 92, rue André de Richaud, 84 330 CAROMB
- 3-Mme BRUSSET Isabelle / Tél 06 87 80 12 96, 1302 Chemin d'Aubignan, 84330 CAROMB
- 4- M. SIGNOURET André / Tél: 04 90 62, 422 Chemin du Plagnol, 84330 CAROMB
- 5-M. MORIN Jean Pierre / Tél 09 60 09 81 03, Route d'Aubignan, 84 330 CAROMB
- 6- M. BAUMANN Bernard / 199 Chemin de Leuze 84 330 CAROMB
- 7- M DUTTO Yves (Propriétaire de forêts) / rue André de Richaud 84330 CAROMB Tél : 04 90 62 43 26
- 8 - M. ALLEGRE Jean Claude / Tél 04 90 60 08 48, 192 Route d'Aubignan, 84 330 CAROMB
- 9-M. BONNAVENTURE Richard / Tél 04 90 62 48 32, Résidence Clos Patris, Chemin de Foulignan, 84 330 CAROMB
- 10-M. MAYER Robert / Tel 04 90 62 55 78, Lotissement St Ambroise, 84 330 CAROMB
- 11-M. TROUSSE Marc / Tel 09 62 29 89 41, 147 rue des lavandes, 84 330 CAROMB
- 12-M. FOUQUET Claude / Tél 04 90 62 56 66, 174 Chemin du Pied Blanc, 84 330 CAROMB
- 13-M. WILLOT Jean-Luc / Tel 04 90 62 41 59, ZA Leuze, 2 Chemin de Leuze, 84 330 CAROMB
- 14-M. ALCALA Jean Claude / Tel 04 90 62 43 34, 674 Route de Modène, 84 330 CAROMB
- 15- M. BEGOUASSEL André / Tél : 04 90 46 98 72, 99, rue de la Payanne 84 330 Caromb
- 16-M. BLOUVAC Gérard, Route d'Aubignan à Beaumes de Venise / Tél 04 90 62 92 87

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

- 1- M. GOURRU Thierry, 04 90 62 54 46, 285 Chemin du Ploutas, 84 330 CAROMB
- 2- M. FLORIAN Roméo, 44 Impasse des Rossignols, 84 330 CAROMB
- 3-M. GIRARD Paul, 04 90 62 45 38, 58 Chemin de Leuze, 84 330 CAROMB
- 4-Mme LIEVIN Valérie / Tél 04 90 62 31 20, Route de Beaumes, 84 330 CAROMB
- 5- M MARCELLIN Gérard : 1511 route d' Aubignan 84330 CAROMB tél 04 90 62 46 67
- 6- M. MEDRAT Jean François / Route de Beaumes, St Hippolite le Graveyron Tel 04 90 62 41 33 / 06 11 43 84 10
- 7- M. JULIEN Pierre, Chemin de St Clou, 84 330 CAROMB
- 8- M. MAUTOUCHET Christian, 112 rue des Lavandes, 84 330 CAROMB
- 9- M. MEYNARD Roland, Chemin de la Jardine, 84 330 CAROMB
- 10- M. CONSTANTIN Jean-Claude, 24 Impasse des Cerises, 84 330 CAROMB
- 11- Mme BLANC Monique, Chemin de St Clou, 84 330 CAROMB
- 12- M. AUDRIN Laurent, 298 Route d'Aubignan, 84 330 CAROMB
- 13- M. CAMPAGNA Eric, Chemin de Leuze, 84 330 CAROMB
- 14- Mme SERRAZIT Leila, Chemin de Leuze
- 15- Mme FAVETIER Magali, 283 Route de Modène, 84 330 CAROMB
- 16- M. BELMONTE David, 103 rue de la Mirande, 84 330 CAROMB

*** SIGNALER QUE M. Yves DUTTO, propriétaire de terrains boisés, est membre de droit de la CCID**

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (Mmes MAUTOUCHET et PEBRE se sont abstenues)

8. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DECIDE :

DE DESIGNER

Représentant du Maire : M Joaquim BRUNET

Membres titulaires : Mme Karine PEBRE, M. Gilles ROGIER et M. Gines CERZUELA

Membres Suppléants : M. Jean Claude FREYCHET, M. Daniel FAVETIER et M. Richard BELLET.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

9. ACTUALISATION ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DECIDE :

*** DE CREER le poste suivant au tableau des effectifs :**

- un poste de Brigadier Chef à compter du 1^{er} mai 2008.

*** DE SUPPRIMER les postes suivants au tableau des effectifs :**

- Un poste d'Agent de Maîtrise Principal,
- Un poste d'Agent de Maîtrise,
- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe,
- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,
- Un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe,
- Deux postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe

*** DE VALIDER EN CONSEQUENCE LE TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE TEL QUE DETAILLE CI-DESSUS**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

10. FORMATION DES ELUS

DECIDE :

*** DE RETENIR les dispositions suivantes dans le cadre du droit à formation des élus municipaux :**

- Les formations seront financées dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat
- La perte de revenus sera compensée par élu dans la limite de 18 jours pour la durée du mandat à raison d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC
- Le montant des dépenses de formation sera fixé, par an, à 5 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune, soit la somme de 3 557 euros
- Le Maire ou son représentant sera chargé de mettre en place les modalités pratiques de la formation des élus dans le respect des orientations décrites ci-dessus

* DE SAISIR officiellement la CoVe d'une demande de transfert de la compétence formation des communes membres.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

11. CONTRAT D'ASSURANCES « RISQUES STATUTAIRES »

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Maire charge le centre de gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité, Paternité, Adoption

■ Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune de CAROMB une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 5 ans, à effet au 1^{er} janvier 2009

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : la Commune de CAROMB autorise Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

12. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2008

DECIDE :

D'ADOPTER la Décision Modificative n°1 au titre du Budget Principal de l'exercice 2008 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Eau et Assainissement	60611	2 000
Carburants	60622	5 000
Primes d'Assurance	616	2 000

Frais de télécommunications	6262	2 000
Subventions de fonctionnement versées EPIC	657364	21 000
Indemnités des élus	6531	14 000
Frais de formation des élus	6535	3 557
Virement à la section d'investissement	023	- 49 557

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Installations, matériels et outillages techniques	2315	500 000
---	------	---------

RECETTES :

Emprunts en euros	1641	549 557
Virement de la section de fonctionnement	021	- 49 557

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

13. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS (2^{ème} Train)

DECIDE d'approuver l'octroi de subventions annuelles de fonctionnement 2008 aux associations suivantes :

- **Office de Tourisme: 22 000 euros ;**
- **Les Amis de l'Ecole Laïque : 600 euros, (600 euros déjà versés)**
- **Sporting Club Carombais : 3 500 euros ; (3 500 euros déjà versés)**
- **Association des Familles (Jeunes diabétiques) : 100 euros ; (100 euros déjà versés)**
- **Bibliothèque du Beffroi : 1 000 euros**
- **Comité de Jumelage : 1 141 euros**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

14. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES POMPIERS (1)

DECIDE :

D'octroyer à l'Amicale des pompiers une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros pour couvrir les frais d'une assurance invalidité.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

**15. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES
POMPIERS (2)**

DECIDE :

D'octroyer à l'Amicale des pompiers une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros pour participer aux frais des cérémonies des 100 ans du centre de secours.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

**16. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS CLUB
CAROMBAIS**

DECIDE :

D'octroyer à l'Association du Tennis Club Carombais une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

**17. ADMISSION EN NON-VALEURS DES SERVICES DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DECIDE :

D'ACCEPTER l'admission en non valeurs, selon les états des produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie de Carpentras et en sachant que ces créances redeviendraient recouvrables si les conditions dans lesquelles ces non valeurs ont été demandées venaient à évoluer, sur les budgets Eau des exercices de 2005 à 2007 les sommes suivantes :

- 208,99 € sur le budget de l'Assainissement
- 364,43 € sur le budget de l'Eau

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

**18. DEMANDE DE DOTATION DE DEVELOPPEMENT
RURALE**

DECIDE de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DDR et du Conseil général selon le plan de financement suivant :

Rappel du coût total : 857 293 € HT (1 025 323 € TTC)

- Etat (DDR) : 565 813 € (66 % du HT, 55 % du TTC)
- Conseil Général : 120 021 € (14 % du HT, 12 % du TTC)
- Commune : 171 459 € (20 % du HT) + 168 029 € de TVA,
soit 339 488 € (33 % du TTC)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

**19. AJUSTEMENTS DU COMPTE DE GESTION ET DU
COMPTE ADMINISTRATIF
(BUDGET PRINCIPAL)**

DECIDE :

D'AUTORISER d'autoriser Monsieur le Trésorier de Carpentras à passer l'écriture d'ordre non budgétaire décrite suivante :

D compte 1641 : 287 515.61 € / C compte 1021

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

**20. AJUSTEMENTS DU COMPTE DE GESTION ET DU
COMPTE ADMINISTRATIF
(BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT)**

DECIDE :

D'AUTORISER d'autoriser Monsieur le Trésorier de Carpentras à passer les écritures d'ordre non budgétaire suivantes.

D compte 1021 : 17 492,72 € / C compte 16875

D compte 1021 : 299 227,61 € / C compte 1641

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

**21. AJUSTEMENTS DU COMPTE DE GESTION ET DU
COMPTE ADMINISTRATIF
(BUDGET ANNEXE DE L'EAU)**

DECIDE :

D'AUTORISER d'autoriser Monsieur le Trésorier de Carpentras à passer les écritures d'ordre non budgétaire décrites suivante :

**D compte 27635 : 17 492,72 € / C compte 1021
D1641 15610.99 € / C 1021**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

22. DENOMINATION D'UNE IMPASSE

DECIDE :

DE DENOMMER 1 impasse de la commune de CAROMB de la manière suivante :

« Impasse SYRAH », pour la nouvelle Impasse sise dans le quartier des près desservi par le Chemin des Près

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

23. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation de Monsieur et Madame ALCALA José et Rosa, domiciliés 11 place Montmorency, boulangers et propriétaires du restaurant « Le Vinaroz » au 263 Cours de la République à Caromb.

Monsieur et Madame ALCALA ont sollicité Monsieur le Maire, par courrier en date du 28 mars 2008, afin d'obtenir l'autorisation d'installer une terrasse de type estrade en bois devant leur restaurant le temps de la saison estivale, soit de mi-avril à mi-octobre. La demande portant sur le domaine public, elle doit être précédée d'une autorisation d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission Voirie et Urbanisme a émis un avis favorable, lors de sa séance du 14 avril 2008, pour la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public sous les conditions suivantes :

- que l'autorisation soit provisoire, précaire et révocable et qu'elle stipule expressément qu'en cas de changement de situation, Monsieur et Madame ALCALA soient dans l'obligation de libérer les lieux sans indemnité à la première requête de la commune, et de remettre les lieux dans leur état initial.
- Que les propriétaires s'acquittent d'une redevance d'occupation du domaine public telle que prévue par la délibération n°68-06 du 10 juillet 2006, à savoir : **Terrasses non couvertes et non fermées de 1 à 50 m_ : 100 euros, prix forfaitaire par an,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

d'AUTORISER M. le Maire à signer avec Monsieur et Madame ALCALA José et Rosa une convention d'occupation du domaine public relative à l'installation d'une terrasse de type estrade en bois devant leur restaurant le temps de la saison estivale. Cette occupation donnera lieu à paiement d'une redevance d'occupation du domaine public fixée à 100 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

24. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

DECIDE :

D'octroyer à la Coopérative scolaire de l'école primaire (OCCE 84) une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros afin d'aider au financement d'une classe verte.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

25. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

DECIDE :

DE FIXER le taux de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz au seuil de 0,035 euros par mètre de canalisation

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est officiellement clôturée à 20h30.